



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2005-2006)
LE 13 SEPTEMBRE 2005**

1.00 RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente du comité exécutif.

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2005 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Suzanne Gaudette (8), Marie-Louise Kerneis (7).

MM. André Dugas (11), Marcel Gélinas (3).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M^{me} Chantal Richer, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Gilles Presseault, secrétaire général

ABSENCE

M^{me} Louise Tremblay (20) et M. Guy Sylvain (16) commissaires.

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-02638-09-05 4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2005

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes : validation

10.02 Frais de déplacement – Taux du kilomètre

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Rien à signaler.

6.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2005

C.E.-02639-09-05

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02640-09-05

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2005 soit adopté après avoir modifié la résolution C.E.-02617-08-05 en y ajoutant après véhicules de type : « *familial à M. DANIEL TOUPIN au tarif de un dollar et* » douze centièmes (1,12 \$) le kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES



No de résolution
ou annotation

**8.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 12 août 2005 et se terminant le 6 septembre 2005 n'a pas donné lieu à des questions.

C.E.-02641-09-05

10.02 FRAIS DE DÉPLACEMENT – TAUX DU KILOMÈTRE

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT le paragraphe 2.5 de la « Règle relative aux frais de déplacement, de logement, de subsistance, d'assurance et de représentation » (règle 73-01 du recueil des règles générales d'administration) qui confère au comité exécutif la mise à jour des différents taux de la section 4.11;

CONSIDÉRANT que la dernière révision des taux remonte au 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT l'augmentation du prix du litre d'essence depuis le 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT que le taux limite non imposable par Revenu Québec est de 0,42 \$/km et que celui de Revenu Canada est de 0,45 \$/km;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

de modifier le tableau des taux en vigueur de la section 4.11 de la règle 73-01 du recueil des règles générales d'administration et d'accorder 0,42 \$/km pour les frais de déplacement.

Que ce nouveau taux soit en vigueur à partir du 15 septembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**12.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES
COMMUNICATIONS**

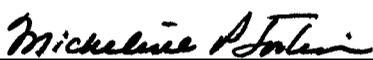
13.0 SERVICE DE L'INFORMATION

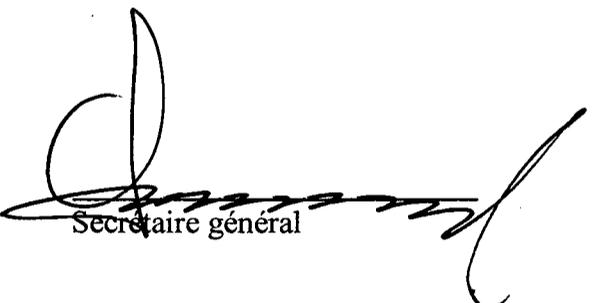
14.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 11,

La présente séance régulière est levée.


Présidente de la séance


Secrétaire général